



ARTICULATION DISPOSITIFS ASV ET PRE

CCAS DE CAVAILLON

Mardi 5 octobre 2021
Rencontre Régionale CRES

MISSIONS GÉNÉRALES

Le Programme de Réussite Educative

- Accompagnement personnalisé d'enfants de 6 à 18 ans issus des QPV repérés comme étant en fragilité (sociale, santé, scolaire, parentalité, socialisation)
- Mise en réseau des professionnels agissant autour de l'enfant

L'Atelier Santé Ville

- Démarche de santé publique visant à réduire les inégalités d'accès à la santé des habitants des QPV
- Animation d'un réseau de professionnels sociaux, médico-sociaux, éducatifs
- Mise en œuvre d'un Plan Local de Santé Publique
- Actualisation d'un diagnostic territorial santé

PORTAGE ET PILOTAGE

- 2012 : création simultanée des deux dispositifs
- Portage attribué au CCAS de Cavillon
- Pilotage par le service Politique de la Ville (initialement Ville puis Agglomération en 2017)
- Coordination des deux dispositifs effectuée par le même agent
- 2015 : recrutement coordinatrice ASV

NATURE DES COOPERATIONS

La collaboration entre l'ASV et le PRE s'effectue à travers :

- un diagnostic et une réflexion commune
 - A travers le réseau des deux dispositifs (éducatif, social, médical)
 - Des besoins identifiés par les missions d'accompagnement personnalisé des publics (enfants/familles/population précaire)
- une participation aux instances respectives
 - Comités Techniques
 - Equipe pluridisciplinaire PRE
 - Groupe de travail santé
 - Coordination Politique de la Ville
- des actions communes en direction des enfants, des parents, des professionnels

EXEMPLE D'ARTICULATION

Information-action « Troubles des apprentissages/ troubles du langage » :

Etapas du projet:

1. Remontées des besoins en lien avec l'équipe de référents PRE et la médiatrice santé de l'ASV:

- Des délais d'attente longs pour un bilan orthophonique et une prise en charge (4 mois à 1 an en moyenne),
- Une augmentation du nombre d'orientation vers des orthophonistes tout le long de l'année scolaire, renforcée suite au confinement,
- Difficultés des parents à se rendre acteur du parcours de soins de leur enfant concernant les troubles de l'apprentissage,
- Méconnaissance des missions d'un orthophoniste et des critères d'identification des troubles du langage

2. Mobilisation par les coordinatrices des professionnels concernés: CPTS/Réseau Rep+/Orthophonistes/CMPP

3. Partage du diagnostic avec la chargée de mission Politique de la Ville et la direction du CCAS

4. Evaluation des besoins en financement/réponse à l'appel à projet

5. Démarrage des actions avec le réseau existant

6. Evaluation/Bilan de l'action